

# LIVRET ETUDIANT



**Licence 2 Arts du spectacle**

**2023-2024**

## Sommaire

Le Département des Métiers de la Culture	3
Présentation générale de la Licence Arts du spectacle	4
Organisation de la L2 Arts du spectacle	8
Intervenants pédagogiques et professionnels	9
Maquette de la L2 Arts du spectacle : cours de spécialité	10
Règlement des examens	23
Modalités des notes et résultats des examens	21
Informations pratiques	26
Règlement général	29

## Le Département Métiers de la Culture

Le Département des Métiers de la culture dépend administrativement de l'UFR Lettres, Culture et Sciences Humaines de l'Université Clermont Auvergne. Localisé sur le site de Gergovia, il regroupe des formations générales et professionnelles liées au domaine culturel (Arts du spectacle, Métiers du livre, Tourisme...). Les cours sont assurés par des enseignants permanents du département et par des chargés de cours et intervenants professionnels.

**Directrice du Département :**

Françoise Le Borgne

[Francoise.Le\\_borgne@uca.fr](mailto:Francoise.Le_borgne@uca.fr)

Bureau 304

**Département des Métiers de la culture :**

[metiersdelaculture.licence.Llchsh@uca.fr](mailto:metiersdelaculture.licence.Llchsh@uca.fr)

**Responsable de la filière Arts du spectacle :**

Yassaman Khajehi

[yassaman.khajehi@uca.fr](mailto:yassaman.khajehi@uca.fr)

Bureau 302, sur rendez-vous

**Responsable pédagogique de L2 :**

Benjamin Lassauzet

[Benjamin.LASSAUZET@uca.fr](mailto:Benjamin.LASSAUZET@uca.fr)

Bureau 302, sur rendez-vous

**Secrétaire de L2 :**

Bénédicte Coppin

[benedicte.coppin@uca.fr](mailto:benedicte.coppin@uca.fr)

Bureau 207

Tel : 04 73 34 66 82

Le Département est situé sur le site Gergovia de l'Université Clermont Auvergne et dépend administrativement de l'UFR Lettres, Culture et Sciences Humaines. La majorité des cours ont lieu à Gergovia.

Les cours sont assurés par les enseignants permanents du département et par des chargés de cours et intervenants professionnels.

Vous trouverez au département :

- La direction et les enseignants permanents en Arts du spectacle (bureau 302),

**U.F.R. Lettres, Culture et Sciences Humaines**

Université Clermont Auvergne

29 boulevard Gergovia

63037 CLERMONT-FERRAND cedex

Tél. 04 73 34 65 04

Fax 04 73 34 65 44

[secretariat.lettres@uca.fr](mailto:secretariat.lettres@uca.fr)

Pour plus d'information :

<https://www.uca.fr/formation/nos- formations/catalogue-des- formations/licence-arts-du-spectacle>

## Présentation générale de la Licence Arts du spectacle

### Contexte général

La licence générale mention Arts du spectacle a pour objectif de fournir un ensemble d'acquis pour concevoir ou participer à un projet culturel lié aux arts du spectacle dans ses dimensions professionnelle, artistique, administrative, économique et sociale.

**La mention Arts du Spectacle est une licence générale en trois ans** organisée sous forme de parcours, correspondant à six semestres d'enseignement. Elle est validée par l'obtention de 180 ECTS (European Credit Transfert System). Les enseignements, délivrés sous forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD), sont semestrialisés et organisés en unités d'enseignements (UE) compensables et capitalisables auxquelles sont affectés des ECTS valant 3 crédits.

C'est une formation ouverte et pluridisciplinaire avec des enseignements fondamentaux de culture générale, des outils méthodologiques, des projets tutorés, des stages et des cours appliqués aux problématiques du monde professionnel et artistique de la scène et du cinéma. **Cette Licence accorde un intérêt marqué pour la question des publics ainsi qu'à celle de la valorisation et de la diffusion de la culture et des arts du spectacle sur les territoires.**

La spécificité de la formation proposée à l'UCA entend contextualiser l'organisation et la coordination d'un projet culturel dans un espace donné. Forte d'un ancrage local orienté vers les métiers de la culture, de la médiation et des publics, son organisation est dynamisée par l'adossement du programme de formation avec les structures et manifestations culturelles et artistiques de la métropole clermontoise. Cette mention est animée par **des principes qui sont au cœur des Sciences Humaines et Sociales** : l'ouverture culturelle et artistique, la créativité, la valorisation des patrimoines matériels et immatériels et les valeurs de citoyenneté.

### Enjeux

La licence générale Arts du Spectacle de l'UCA se positionne sur **un territoire engagé dans une démarche de valorisation de la culture et des arts du spectacle**. La formation bénéficie d'une bonne insertion dans le milieu artistique et culturel grâce à des partenariats pédagogiques établis tant au côté du Service Culturel de l'Université (SUC) qu'avec des structures et grands événements culturels locaux et régionaux tels que le festival international du court métrage ainsi que d'autres manifestations culturelles d'envergure comme la programmation de La Comédie - Scène nationale, l'Orchestre national d'Auvergne et Clermont Auvergne Opéra, des salles de musiques actuelles amplifiées, des salles de cinéma Art et essai, des festivals d'arts numériques, de cinéma documentaire ou des espaces scéniques de création et de répétition.

**Les deux premières années de N1 et N2** en Arts du spectacle reposent sur une spécialisation progressive. Elle est organisée selon un programme commun vers deux options au choix au N3 :

#### > Option Arts de la scène :

L'option Arts de la scène prépare les étudiants à différents champs : coordination et assistantat à la programmation artistique, direction, organisation de festivals (théâtre, danse, spectacle vivant en espace public) ; administration de structures et/ou d'associations culturelles (compagnie, lieux, scènes conventionnées) ; médiation culturelle auprès des publics et actions éducatives en rapport avec le spectacle vivant (musées, bibliothèques, tiers-lieux) ; valorisation de pratiques et de patrimoines culturels en liant avec les arts de scène ; missions culturelles et artistiques au sein de collectivités territoriales (locales et/ou régionales) ; assistantat à la production (théâtre, musique) ; diffusion et communication de spectacles.

Cette filière ne forme pas aux métiers de la création à proprement parler dans le spectacle vivant. Les connaissances et les compétences développées par les étudiants dans le secteur peuvent leur permettre de s'orienter, au terme de la Licence, vers des écoles dédiées (dramaturgie, mise en scène, scénographie). Elle peut constituer un complément pertinent à une formation en Conservatoire d'art dramatique pour évoluer vers le métier de comédien, de metteur en scène.

#### > Option Cinéma :

L'option cinéma prépare les étudiants à différents champs : programmation et diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles ; gestion des archives publiques ou privées dans les médiathèques et cinémathèques ; coordination des actions audiovisuelles au sein des musées ; élaboration et diffusion de contenus pour l'éducation à l'image sur supports numériques ; organisation de festivals dans des domaines variés (documentaire, fiction, art vidéo, animation) ; programmation des chaînes thématiques ; édition et veille numérique ; documentation audiovisuelle ; métiers d'assistantat de réalisation audiovisuelle (prises de vues, montage en documentaire de création, animation, fiction, art vidéo), de production, de valorisation et de diffusion des œuvres cinématographiques d'auteur ; responsabilités en conception et organisation de projets culturels liés au cinéma ; actions en médiation culturelle autour du cinéma.

**La Licence mention Arts du spectacle repose également sur un système d'ouvertures disciplinaires** sous forme de majeures/mineures avec d'autres licences. Cette organisation complète le programme de formation tout en favorisant des passerelles de réorientation éventuelle à l'issue de la 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année (N1-N2) :

- la licence d'Histoire et l'Art et archéologie
- la licence de Philosophie
- la licence de Sociologie

**A partir de la 2<sup>ème</sup> année, la Licence mention Arts du spectacle ajoute les choix suivants** pour préparer les étudiant.e.s jusqu'en N3 aux différentes matières du parcours MEEF, des concours du 1<sup>er</sup> et Second degré afférents ainsi que ceux qui relèvent de la fonction publique territoriale :

- parcours pluridisciplinaire à visée professionnelle « Lettres Sciences »
- parcours pluridisciplinaire à visée professionnelle « Lettres Administration »

#### Poursuites d'études

A l'issue du N2 les étudiants ont déjà la possibilité d'intégrer :

- la licence Professionnelle Guide Conférencier : médiateur des patrimoines proposée par le même département
- la licence Professionnelle Métiers du livre : documentation et bibliothèques proposée par le même département
- la licence professionnelle Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle à l'UCA - UFR PSSSE
- la licence Techniques du son et de l'image, parcours Audiovisuel, Sound et Motion design proposée sur le site de Vichy

A l'issue du N3 les étudiants ont la possibilité d'intégrer des masters. Il existe un master en Direction de Projets ou établissements culturels (DPEC) avec trois parcours à l'UCA - UFR LCSH :

- Action culturelle et artistique
- Métiers du livre et stratégies numériques
- Accompagnement culturel et touristique des territoires

Il est également proposé aux étudiants d'autres masters à l'UCA en lien avec leur formation de 1er cycle :

- Master MEEF premier degré (INSPE)
- Master « Lettres et création littéraire »

- parcours « Littératures et Sociétés » (UFR LCSH)
- Master « Métiers du livre et de l'édition » parcours « Création éditoriale des littératures de jeunesse et générales » (E-CELJG)
  - Master LLCER, parcours « Média et médiation culturelle » (UFR LCC)
  - Master « Histoire, Civilisations, Patrimoine » parcours « Mondes contemporains » (UFR LCSH)
  - Master « Civilisations, cultures, sociétés » (UFR STAPS)
  - Master Sociologie (UFR LCSH)

### Passerelles et réorientation

A l'issue du N1 et N2 les étudiants peuvent poursuivre dans les licences associées et ayant ouverts leurs Unités d'enseignement de spécialité sous forme de majeures/mineures ainsi qu'aux licences professionnelles de l'établissement. Ils peuvent aussi choisir le parcours Pluridisciplinaire « Lettres-Sciences » pour une poursuite en MEEF 1 et « Lettres – Administration » pour la préparation des concours de l'administration ou une poursuite d'étude en master « Histoire, Civilisations, Patrimoine », parcours « Mondes contemporains ».

### Débouchés professionnels

Les diplômés de la licence mention Arts du Spectacle peuvent prétendre à des emplois diversifiés au sein :

- des **collectivités territoriales** dans des services appartenant au secteur de la culture, au développement de l'événementiel, aux relations publiques dans le champ culturel, au suivi administratif ;
- du **secteur associatif** : associations culturelles, associations locales d'animation du patrimoine, de création et/ou de diffusion de spectacle ou de manifestation artistique,

- des **entreprises du secteur privé** : centres culturels, comités d'entreprises mais aussi cabinets de conseil, sociétés de production artistique, agences événementielles et culturelles, théâtres privés, compagnies artistiques...

### Insertion professionnelle

- chargé/e de projet culturel
- chargé/e de valorisation de lieux culturels
- chargé/e de relations publiques
- chargé/e de relations avec les publics
- assistant/e chargé/e de production
- chargé/e de diffusion
- chargé/e de documentation audiovisuelle
- animateur/animateur en éducation à l'image et médias
- concepteur/conceptrice de produit culturel
- coordinateur/coordinatrice de projet culturel et ou artistique
- médiateur/médiatrice culturel(le)
- animateur/animateur culturel(le)
- assistant/assistante de programmation artistique et culturelle

Néanmoins, une poursuite d'étude en licence professionnelle ou en master est vivement recommandée, la licence restant une formation générale.

## Compétences visées

Compétence	Composantes essentielles (=critères qualité)
Compétence 1 <b>Mobiliser des objets culturels</b>	<p>Critères :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. En saisissant les repères fondamentaux et les pratiques en vigueur dans les domaines des arts du spectacle</li> <li>2. En considérant les évolutions et l'actualité des problématiques disciplinaires et interdisciplinaires</li> <li>3. En développant une réflexion autonome, cohérente et structurée</li> <li>4. En exploitant les ressources documentaires adéquates</li> <li>5. En sollicitant sa créativité</li> </ol>
Compétence 2 <b>Situer les enjeux culturels d'un territoire</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. En prenant en compte les acteurs et l'environnement économique, juridique, associatif et institutionnel</li> <li>2. En développant une sensibilité interculturelle et un respect pour la diversité des publics</li> <li>3. En maîtrisant des outils et des stratégies numériques</li> </ol>
Compétence 3 <b>Agir en professionnel</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. En travaillant en équipe et en réseau</li> <li>2. En faisant preuve d'une éthique professionnelle</li> <li>3. En respectant des principes de développement durable</li> <li>4. En démontrant polyvalence et adaptation</li> <li>5. En construisant un parcours individuel vers des métiers cibles</li> <li>6. En valorisant des expériences de terrain (voyage d'études, bénévolat, stage, engagement associatif)</li> </ol>
Compétence 4 <b>Transmettre un contenu culturel</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. En utilisant différents médiums : l'écrit, l'oral, l'image et le numérique</li> <li>2. En communiquant avec précision grammaticale, de manière claire et convaincante</li> <li>3. En exploitant diverses ressources documentaires pertinentes de manière appropriée</li> <li>4. En pratiquant une ou deux langues étrangères</li> <li>5. En s'adaptant à différents publics</li> </ol>
Compétence 5 <b>Concevoir un projet culturel</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. En s'inscrivant dans la politique de l'établissement ou de la structure organisatrice</li> <li>2. En formulant des propositions innovantes et pertinentes</li> <li>3. En tenant compte des aspects financiers</li> <li>4. En identifiant l'environnement concurrentiel</li> <li>5. En respectant les normes en vigueur</li> <li>6. En tenant compte des attentes et des spécificités des publics</li> </ol>

## Organisation de la L2 Arts du spectacle

**Les enseignements fondamentaux** sont désormais acquis et font l'objet, en seconde année d'un approfondissement, tant scientifique que méthodologique.

**La découverte du champ professionnel** vise une spécialisation de plus en plus intensive tout au long de l'année universitaire : une série de cours magistraux et de travaux dirigés dispensés par des enseignants certifiés ou agrégés, des enseignants-chercheurs, des professionnels en activité ; une immersion, entre autre, dans un événement culturel qui permettra d'étudier *in situ* les apprentissages théoriques. Des cours théoriques permettront de nourrir la pratique et de structurer les savoirs culturel, intellectuel et méthodologique. Dans la perspective de définir précisément un projet professionnel, des recherches ciblées sur les métiers, les acteurs et des structures professionnelles seront exigées (ePortfolio- stage, PPE-PPP).

**Une vision plus globale** sera, parallèlement à la spécialisation, maintenue à travers de nombreux enseignements de tronc commun dans la perspective à la fois d'une ouverture sur d'autres secteurs de l'activité culturelle mais aussi d'un approfondissement **indispensable** d'une culture générale diversifiée et approfondie.

**Au niveau informatique**, le cours de premier semestre sera orienté vers la conception et l'édition de site Web, de la maîtrise des outils numériques ou de la communication visuelle.

**Le choix d'un atelier de pratique artistique et culturelle**, permettra également de consolider les connaissances théoriques par la confrontation avec la création dans les domaines des arts visuels et du spectacle vivant (cinéma, littérature, musique, théâtre, danse, cirque, arts plastiques, etc).

Enfin, il nous est apparu important de signaler aux étudiants de 2<sup>e</sup> année de licence que les œuvres abordées lors des cours, théoriques comme pratiques, **ne sauraient suffire** à l'élaboration d'une culture générale et d'une

conscience critique essentielle à toute personne souhaitant travailler dans le milieu de la culture. En conséquence **vous devez impérativement** vous forger une culture personnelle solide et vous rendre régulièrement à des spectacles (dans tous les domaines des arts du spectacle), visionner des films, assister à des représentations théâtrales, musicales, chorégraphiques, circassiennes... La culture n'est plus seulement un loisir pour vous, elle est votre cœur de métier et si la dimension du plaisir ne doit pas vous quitter, elle doit s'accompagner d'une pratique régulière de spectateur-critique curieux et ouvert.



## Intervenants pédagogiques et professionnels

### ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DU DEPARTEMENT METIERS DE LA CULTURE :

BERGER Gilles, PRAG Études cinématographiques  
EL SAYED Rachel, PRCE Editions numériques  
ITURRA Jeremias, ATER Musicologie  
KHAJEHI Yassaman, MCF Études théâtrales  
LARDY Caroline, MCF Études cinématographiques  
LASSAUZET Benjamin, PRAG Musicologie  
LERI Andrea, ATER Études théâtrales  
TRIOLAIRE Cyril, MCF Études théâtrales

### ENSEIGNANTS PROVENANT D'AUTRES DEPARTEMENTS ET STRUCTURES :

BLANCHIER, Raphael, MCF Anthropologie de la danse (STAPS)  
LEPRON Myriam, PRAG Lettres modernes

### INTERVENANTS PROFESSIONNELS EN ARTS DU SPECTACLE :

CHANAL Emmanuel, Comédien - Cie. Wakan Théâtre  
CUTTOLI Pascal, Artiste graphiste  
DUCLOCHER Sébastien, Délégué général à Sauve Qui Peut Le Court Métrage  
LIABOEUF Edith spécialiste d'administration et de médiation  
MUZERELLE Marie Artiste vidéaste-plasticienne  
ROUHER Amélie, PRAG Lettres  
VARENNE Camille, Artiste vidéaste-plasticienne

#### Sigles :

INSPE : Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation  
MCF : maître de conférences  
PRAG : professeur agrégé  
PRCE : professeur certifié  
CHEC : laboratoire du Centre d'Espaces et Cultures »  
STAPS : Sciences et Techniques des activités physiques et sportives

## Maquette de la L2 Arts du spectacle : cours de spécialité

SEMESTRE 3			
CREDITS ECTS	INTITULE	ENSEIGNANT.E.S	DUREE TOTALE ET REPARTITION CM/TD
3	<b>Cinéma documentaire</b>	Caroline Lardy	24h CM
3	<b>Approche critique du cinéma</b>	Gilles Berger	12h CM - 12h TD
3	<b>Histoire du théâtre du XIXe siècle</b>		12h CM - 12h TD
3	<b>Esthétique et analyse de spectacle</b>	Yassaman Khajehi / Charitini Tsikoura	12h CM - 12h TD
3	<b>Musiques populaires modernes</b>	LASSAUZET Benjamin	12h CM - 12h TD
3	<b>Analyse d'œuvres 3</b>	Gilles Berger / Mathieu Sabatier	12h CM - 12h TD
3	<b>Outils numériques</b>	Frédéric Boissonnet	24h TD
3 comptés au S2	<b>Atelier du SUC (annualisé)</b> Liste restreinte d'ateliers au choix (cinéma, théâtre, danse, musique, littérature, cirque), <b>voir p. 13</b>		48h TD annualisé
3 comptés au S2	<b>LANSAD (annualisé)</b>		40h TD annualisé

### Cinéma documentaire

#### Contenu :

Approche historique, thématique et épistémologique du cinéma documentaire. Analyse critique des conceptions et des courants. Des éléments de définition, de culture générale et d'analyse filmique complètent la réflexion théorique ainsi que le visionnement d'œuvres majeures.

#### Objectifs :

Comprendre les enjeux et les évolutions techniques, esthétiques et sociologiques du cinéma documentaire.

#### Bibliographie indicative :

BRESCHAND, Jean, *Le documentaire, l'autre face du cinéma*, Cahiers du cinéma, CNDP, 2002.

GAUTHIER, Guy, *Le documentaire, un autre cinéma*, Nathan, 1995.

GAUTHIER, Guy, *Un siècle de documentaires français, des tourneurs de manivelle aux voltigeurs du multimédia*, Armand Colin, 2004.

NINEY, François, *L'épreuve du réel à l'écran : essai sur le principe de réalité documentaire*, De Boeck Université, 2000.

MAGNY, Joël, *Vocabulaires du cinéma, petit lexique du cinéma*, SCEREN-CNDP, 2004.

#### Evaluation :

*Examen terminal de 4h (dissertation)*

Régime spécial : *Examen terminal de 4h (dissertation)*

2<sup>de</sup> chance : *Examen terminal de 2h (dissertation)*

### Approche critique du cinéma

#### Contenu :

S'il s'agit ici d'étudier les textes écrits qui accompagnent le texte filmique et d'envisager le film comme point de départ d'une pensée propre au à l'art cinématographique entre jugement esthétique et théorie du cinéma.

#### Objectifs :

Comprendre que la création est inséparable de son commentaire. Différencier opinion et jugement critique. Aborder la construction de l'individu par l'interprétation et la compréhension des œuvres.

#### Bibliographie indicative :

AUMONT Jacques, MARIE Michel, *Dictionnaire théorique et critique du cinéma*, Armand Colin, Paris, 2008.

AUMONT Jacques, MARIE Michel, BERGALA Alain, VERNET Marc, *Esthétique du film*, Nathan Université, 1983.

BAZIN André, *Qu'est-ce que le cinéma ?* Cerf, Paris, 1976.

BRESSON Robert, *Notes sur le cinématographe*, Gallimard, Paris, 1975.

De BAECQUE Antoine, CHEVALLIER Philippe, *Dictionnaire de la pensée du cinéma*, PUF, Paris, 2021.

DELEUZE Gilles, *Cinéma1 – L'image-mouvement ; Cinéma 2 – L'image-temps*, Minuit, Paris, 1983-1985.

EISNER Lotte, *L'écran démoniaque*, Ramsay, Paris, 1996.

FARBER Manny, *L'espace négatif*, P.O.L., Paris, 2004.

KANT Emmanuel, *Critique de la faculté de juger*, Flammarion, Paris, 2000.

LEUTRAT, *Le cinéma en perspective – une histoire*, Armand Colin, Paris, 1992.

PREDAL René, *La critique de cinéma*, Armand Colin, Paris, 2004.

TRUFFAUT François, HITCHCOCK Alfred, *Hitchcock-Truffaut*, Ramsay, Paris, 1985.

**Evaluation :**

*Examen terminal de 3h (écrit) et contrôle continu*

Régime spécial : *Examen terminal de 3h (écrit)*

2<sup>nd</sup>e chance : *Examen terminal de 2h (écrit)*

**Histoire du théâtre du XIXe siècle**

Ce cours permettra d'approfondir l'histoire du théâtre et des spectacles depuis le début du 19e siècle et jusqu'au début du 20e siècle et l'avènement durable de la mise en scène contemporaine. Tour à tour seront abordées les politiques théâtrales, la vie des artistes, leurs circulations professionnelles et les débuts du *star system*, le développement des publics (pratiques, sociologie, goût). Seront appréciés l'avènement de la société des spectacles et les phénomènes de dérégulation culturelle et sociale du monde des spectacles à la veille de la première guerre mondiale.

**Bibliographie indicative :**

Christophe CHARLE, *Théâtres en capitale. La naissance de la société du spectacle à Paris, Berlin, Londres et Vienne. 1860-1914*, Paris, Albin Michel, 2008.

Christophe CHARLE, *La dérégulation culturelle*, Paris, PUF, 2015.

Romuald FERET, *Théâtre et pouvoir au XIXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2009.

Florence FILIPPI, Sarah HARVEY, Sophie MARCHAND (dir.), *Le sacre de l'acteur :*

*émergence du vedettariat théâtral de Molière à Sarah Bernhardt*, Paris, Armand Colin, 2017.

Cyril TRIOLAIRE, *Le Théâtre en province pendant le Consulat et l'Empire*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2012.

Jean-Claude YON, *Histoire culturelle de la France au XIXe siècle*, Paris, Armand Colin, 2021.

Jean-Claude YON, *Une histoire du théâtre à Paris de la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Aubier, 2012.

Jean-Claude YON et Pascale Goetschel, *Au théâtre ! La sortie au spectacle XIXe-XXe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014.

**Evaluation :**

*Examen terminal de 3h (écrit) et contrôle continu*

Régime spécial : *Examen terminal de 3h (écrit)*

2<sup>nd</sup>e chance : *Examen terminal de 2h (écrit)*

**Esthétique et analyse de spectacle**

**CM /** Le cours se fondera sur l'évolution de l'esthétique et les mouvements de la mise en scène théâtrale en Occident depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Il s'agira également d'étudier certaines tendances, telles que la performance ou le théâtre documentaire présenté sur la scène contemporaine. Dans le but de faire face à la création contemporaine, les étudiants assisteront à un ensemble de spectacles programmés à la Comédie de Clermont-Ferrand qui seront étudiés et mis en débat en cours.

**Bibliographie indicative :**

Patrice Pavis, *Le théâtre contemporain, Analyse des textes de Sarraute à Vinaver*, Paris, Nathan, 2002

Jean-Pierre Ryngart, *Nouveaux territoires du dialogue*, coll. « Apprendre », Arles, Actes Sud, 2005

Jean-Pierre Jean-Pierre Sarrazac, *Poétique du drame moderne et contemporain*, Saulxures, Circé/poche, 2005.

**TD /** L'objectif de ce cours est d'initier les étudiant.e.s aux textes théoriques fondamentaux qui témoignent des différentes approches et pensées du théâtre au XX<sup>e</sup> siècle. À travers l'étude de textes écrits par des grands dramaturges, metteurs en scène ou personnalités du spectacle vivant exprimant leur vision du théâtre, nous étudierons leur

conception des différents statuts d'auteur, d'acteur, de metteur en scène et de spectateur.

**Bibliographie indicative :**

ANTOINE André, « Causerie sur la mise en scène », dans *Revue de Paris*, mars-avril 1903, disponible sur Gallica.

ARTAUD Antonin, *Le Théâtre et son double*, Paris, Gallimard, 1964.

BRECHT Bertolt, *Écrits sur le théâtre*, Paris, L'Arche, 1989.

CRAIG Gordon, *De l'art du théâtre*, Belval, Circé, 1999.

MEYERHOLD Vsevolod (traduction Béatrice Picon-Vallin), *Vsevolod Meyerhold*, Arles, Actes Sud-Papiers, 2005.

PAVIS Patrice, *Dictionnaire du théâtre*, Paris, Armand Colin, 2019

ZOLA Emile, *Le naturalisme au théâtre : les théories et les exemples*, Paris, Bibliothèque Charpentier, 1895, disponible sur :

[https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k204392\\_8.texteImage](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k204392_8.texteImage)

**Evaluation :**

*Contrôle continu (écrit et/ou dossier)*

Régime spécial : *écrit / dossier*

2<sup>nd</sup>e chance : *écrit / dossier*

**Musiques populaires modernes**

Ce cours est divisé en deux grandes parties. La partie CM vise à comprendre le fonctionnement des industries culturelles sur un plan historique, sociologique, économique, technologique, professionnel. La partie TD vise à comprendre les évolutions historiques de plusieurs genres majeurs des musiques populaires modernes : jazz, rock, soul, funk, disco, rap, r'n'b, musiques électroniques...

**Bibliographie indicative :**

BOURDIEU, Pierre, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Editions de Minuit, 1979.

CUGNY, Laurent, Hyacinthe Ravet et Catherine Rudent, « Aimez-vous les uns les autres ou bien disparaissent... : Sur une expérience d'aujourd'hui dans la chanson française », *Sociétés*, 2004/3, n° 85, p. 83-100.

MIDDLETON, Richard, *Studying Popular Music*, Philadelphia, Open University Press, 1990.

NEGUS, Keith, *Popular Music in Theory. An Introduction*, Polity Press, 1996.

NATTIEZ, Jean-Jacques (dir.), *Musique – Une encyclopédie pour le xx<sup>e</sup> siècle*, Actes Sud.

**Evaluation :**

*Examen terminal de 2h (écrit) et Contrôle continu.*

Régime spécial : *Examen terminal de 2h (écrit)*

2<sup>nd</sup>e chance : *Examen terminal de 2h (écrit)*

**Analyse d'œuvres 3**

**Contenu :**

Le cours se propose d'aborder le langage cinématographique à travers l'une de ses spécificités majeures : le montage. Il s'agira d'explorer différentes formes de montages au cinéma pour saisir la manière dont ce dernier construit dans la durée le sens de l'œuvre. L'aspect théorique se doublera d'un versant pratique où il s'agira de démonter et de remonter des séquences afin d'apprendre à produire différents types d'effets de sens.

**Objectifs :**

Saisir, par la théorie et par la pratique, les principes de construction du texte filmique en tant qu'assemblage d'éléments – les plans – visant à créer du sens par l'usage de différents types de raccords. Envisager le cinéma comme modèle d'un langage fondé sur le montage irriguant les pratiques artistiques modernes et contemporaines.

**Bibliographie indicative :**

AMIEL Vincent, *Esthétique du montage*, Paris, Armand Colin, 2014.

AUMONT Jacques, *Montage, la seule invention du cinéma*, Paris, Vrin, 2015.

EISENSTEIN Sergueï Mikhaïlovitch, *Le film : sa forme, son sens*, Paris, Christian Bourgois, 1976.

FAUCON Thérèse, *Théorie du montage – Energie des images*, Paris, Armand Colin, 2017.

PINEL Vincent, *Le montage, l'espace et le temps du film*, Paris, Cahiers du cinéma – Scérén-CNDP, 2006.

VILLAIN Dominique, *Le montage au cinéma*, Paris, Cahiers du cinéma, 1991.

**Evaluation :**

*Examen terminal de 2h (écrit) et contrôle continu*

Régime spécial : *Examen terminal de 2h (écrit)*

2<sup>nd</sup>e chance : *Examen terminal de 2h (écrit)*

### Outils numériques

- Fonctionnement des sites web et des navigateurs
- Notion de serveur web et de nom de domaine
- Réalisation d'un site web avec les langages HTML et CSS
- Publication d'un site web
- Réalisation d'un site WEB avec un CMS : Wordpress

#### **Evaluation :**

*Contrôle continu (2 épreuves : production numérique)*

Régime spécial : 1 épreuve (production numérique)

2<sup>nd</sup>e chance : 1 épreuve (production numérique)

### Lansad (LANGues pour Spécialistes d'Autres Disciplines)

Apprentissage et perfectionnement linguistique dans la perspective d'obtention du CLES. Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur est une certification nationale mise en place par les universités accréditées par le Ministère de l'Éducation Nationale. Elle vous permet d'attester de votre niveau en compétences langagières et de le faire valoir à l'échelle de l'Europe. Le CLES évalue 4 compétences : compréhension et production écrites, compréhension et production orales. La production orale se fait sous la forme d'une prise de parole en continu (CLES1) ou en interaction (CLES2). Chacune des compétences doit être validée pour obtenir la certification ; aucune compensation n'est possible entre les compétences.

### Pratique artistique (SUC)

Atelier de pratique artistique proposé par le service culturel de l'université (RDC gauche, UFR LCSH).

**L'assiduité est obligatoire pendant toute la durée de l'atelier.**

Début des activités : à partir de la semaine du 4 octobre (sauf exceptions)

#### **Avant de s'inscrire :**

- Consulter les descriptifs des pratiques artistiques sur le site web du SUC : <https://culture.uca.fr/>

- Vérifier la compatibilité des horaires avec l'emploi du temps des cours.

#### **Où et quand s'inscrire ?**

Au Service Université Culture et sur le site web du SUC

ATTENTION : Les inscriptions à l'Orchestre universitaire s'effectuent directement auprès du directeur musical, au début des premières répétitions.

Descriptifs et horaires des ateliers disponibles sur le site web du SUC : <https://culture.uca.fr/>

#### Contact :

Service Université Culture  
29, bd Gergovia  
63001 Clermont-Ferrand Cedex 1  
Tél : 04 73 34 66 03  
Mail : [SUC@uca.fr](mailto:SUC@uca.fr)

### Ouvertures disciplinaires

Chaque étudiant suit une discipline en ouverture disciplinaire :

- **Philosophie** : au choix Epistémologie 1 OU Histoire de la philosophie moderne 2 OU Métaphysique 2
- **Sociologie** : au choix Auteurs et théories OU Genre et socialisation OU Problèmes démographiques contemporains
- **Histoire de l'art** : au choix Histoire de l'art antique OU Histoire de l'art contemporain

#### **Evaluation :**

##### **Philosophie :**

Epistémologie 1 : écrit (2h)  
Métaphysique 2 : écrit (4h)  
Histoire de la philosophie moderne 2 : écrit (2h)

##### **Sociologie :**

Auteurs et théories : Contrôle continu  
Problèmes démographiques contemporains : QCM en ligne  
Genre et socialisation : écrit (2h)

**Histoire de l'art :**

Histoire de l'art antique : contrôle continu

Histoire de l'art contemporain : contrôle continu

Les étudiants désireux de passer les concours de l'enseignement en 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré ou les concours de la fonction publique territoriale pourront choisir en N2 et N3 respectivement **le parcours pluridisciplinaire « Lettres Sciences »** ou **« Lettres Administration »**. Ils seront alors dispensés des cours d'Outils numériques et de Pratique artistique au 1<sup>e</sup> semestre.

**Parcours pluridisciplinaire « Lettres Sciences » :**

**Métiers de l'enseignement et de l'éducation**

*Evaluation* : 1 écrit (1h30)

**Mathématiques**

*Evaluation* : 1 écrit (1h30)

**Sciences physiques :**

*Evaluation* : 1 écrit (1h30)

**Parcours pluridisciplinaire « Lettres Administration » :**

**Droit constitutionnel**

*Evaluation* : 1 écrit (2h)

**Finances publiques**

*Evaluation* : 1 écrit (2h)

**Histoire du monde**

*Evaluation* : 1 écrit (2h)

## DETAIL DES MINEURES - S3

<b>OUVERTURE DISCIPLINAIRE HISTOIRE DE L'ART</b>		
MATIERES		MINEURE
UE 34	Histoire de l'art antique	
OU		
UE 35	Histoire de l'art contemporain	
<b>OUVERTURE DISCIPLINAIRE PHILOSOPHIE</b>		
MATIERES		MINEURE
UE 30	Métaphysique 2	
OU		
UE 31	Épistémologie 1	
OU		
UE 32	Histoire de la Philosophie Moderne 2	
<b>OUVERTURE DISCIPLINAIRE SOCIOLOGIE</b>		
MATIERES		MINEURE
UE 30	CM Auteurs et théories	
OU		
UE 31	CM Problèmes démographiques contemporains	
OU		
UE 32	CM Genre et Socialisation	
<b>PLURI. LETTRES/ADMINISTR.</b>		
MATIERES		PARCOURS
UE 1	Droit constitutionnel	
UE 2	Finances publiques	
UE 3	Histoire du monde	
<b>PLURI. LETTRES SCIENCES</b>		
MATIERES		PARCOURS
UE1	Métiers de l'enseignement et de l'éducation	
UE2	Mathématiques	
UE3	Sciences vie et de l'environnement et sciences matière I	

Pratiques artistiques validables en 2ème année de Licence Arts du spectacle (consulter le site web du SUC pour confirmation des ateliers offerts)

Carnet de voyage - Illustration
Chorale universitaire
Cinéma sans caméra
Ciné-Tractez !
Ciné-Web
Création littéraire contemporaine
Création plastique 2D Peinture, collage et dispositifs plastiques
Dessin et techniques graphiques
Dessin, gravure et impression
Documentaire -Explorer le réel
Essai documentaire
Etudes pratiques théâtrales
Hop'Art
Jazz et musiques actuelles : jeu en groupe
Lectures urbaines
Photographie argentique et numérique
Radio Class'zik
Sculpture, volume, espace
Théâtre - Ecrire au plateau
Théâtre et rituels
Voix à part entière - Laboratoire d'improvisation vocale

**Avant de s'inscrire :**

Consulter les descriptifs des pratiques artistiques sur le site web du SUC : <https://culture.uca.fr/>  
Vérifier la compatibilité des horaires avec l'emploi du temps des cours.

**Où et quand s'inscrire ?**

Sur la plateforme d'inscription en ligne du SUC accessible via le site web du SUC :  
<https://culture.uca.fr/>

À partir du jeudi 14 septembre 2023

**Après votre inscription sur la plateforme SUC, vous devez effectuer votre inscription pédagogique sur IP WEB**



SEMESTRE 4			
CREDITS ECTS	INTITULE	ENSEIGNANT.E.S	DUREE TOTALE ET REPARTITION CM/TD
3	<b>Dramaturgie musicale</b>		24h CM
3	<b>Musiques de films</b>		12h CM 12h TD
3	<b>Scènes du monde</b>	Yassaman Khajehi & Stéphanie Urdician	12h CM 12h TD
3	<b>Analyse d'œuvres 4</b>		12h CM 12h TD
3	<b>Ethnoscénologie</b>		12h CM 12h TD
3	<b>ePortfolio et Recherche de stage</b>	Recherche de stage : Gilles Berger ePortfolio : Rachel El Sayed	24h TD
3 comptés au S2	<b>Atelier du SUC (annualisé)</b>	Liste restreinte d'ateliers au choix (cinéma, théâtre, danse, musique, littérature, cirque), <b>voir p. 13</b>	48h TD annualisé
3 comptés au S2	<b>LANSAD</b>		40h TD annualisé
3 comptés au S2	<b>PPP,...</b>	Voir liste proposée par l'UFR LCSH	24h TD

### Dramaturgie musicale

Ce cours est consacré à l'étude de ce genre majeur de la dramaturgie musicale qu'est l'opéra, depuis son origine (XVIIe siècle) jusqu'à nos jours. A partir de nombreux extraits sonores et/ou visuels, il s'agira de comprendre l'évolution de ce genre, les différentes modalités qu'il emprunte (*opera seria*, *opera buffa*, tragédie lyrique, opéra de sauvetage...), ses éléments de langage (ouverture, récitatif, aria, chœur...), tout en déterminant le rôle qu'y occupe la musique (servante de la parole ou meneuse de l'action).

#### Bibliographie indicative :

FABBRI, Paolo, « La naissance de l'opéra en musique », in Jean-Jacques Nattiez (dir.), *Musiques : une encyclopédie pour le XXIe siècle*, t. 4, Actes Sud, [Arles], p. 552-577.

ORREY, Leslie, et Rodney Milnes, *Histoire de l'opéra*, Thames & Hudson, Londres, 1991.

SABY, Pierre, *Vocabulaire de l'opéra*, Minerve, 1999.

STROHM, Reinhardt, « Aria et récitatif, des débuts jusqu'au XIXe siècle », in Jean-Jacques Nattiez (dir.), *Musiques : une encyclopédie pour le XXIe siècle*, t. 4, Actes Sud, [Arles], p. 592-605.

#### Evaluation :

*Examen terminal de 2h (écrit)*

Régime spécial : *Examen terminal de 2h (écrit)*

2<sup>nd</sup>e chance : *Examen terminal de 2h (écrit)*

### Musiques de films

#### Contenu :

Ce cours est construit en deux volets. Le CM permettra de dresser l'histoire de la musique au cinéma hollywoodien et français tout en interrogeant notamment son statut artistique au fil du temps et ses courants esthétiques. Le déroulement actuel, technique et industriel de la mise en musique d'un film fera l'objet d'une présentation. Le TD permettra aux étudiants répartis en binômes de travailler sur la musique

d'un film en particulier dont ils rendront compte lors d'exposés oraux.

**Objectif :**

Acquérir une culture et une approche critique de la musique au cinéma.

**Bibliographie indicative :**

ADORNO Theodor Wiesengrund et EISLER Hanns, *Komposition für den Film*, 1944 ; traduction par Jean-Pierre HAMMER, *Musique de cinéma*, Paris : L'Arche, 1972.

BERTHOMIEU Pierre, *La Musique de film*, Paris : Klincksieck, coll. « 50 questions », 2004.

BUHLER James, NEUMEYER David et DEEMER Rob, *Hearing the Movies. Music and Sound in Film History*, Oxford : Oxford University Press, 2015.

CHION Michel, *La Musique au cinéma*, Paris : Fayard, coll. « Les chemins de la musique », 1995.

COOKE Mervyn, *A History of Film Music*, Cambridge : Cambridge University Press, 2008.

GORBMAN Claudia, *Unheard Melodies. Narrative Film Music*, Londres / Bloomington : BFI Publishing / Indiana University Press, 1987.

KARLIN Fred et WRIGHT Rayburn, *On the Track. A Guide to Contemporary Film Scoring*, New York : Routledge, 2004.

TYLSKI Alexandre (éd.), *John WILLIAMS. Un alchimiste musical à Hollywood*, Paris : L'Harmattan, coll. « Univers musical », 2011, 218 p.

**Evaluation :**

*Contrôle continu (dossier et exposé oral)*

Régime spécial : *Examen terminal de 2h (écrit)*

2<sup>nd</sup>e chance : *Examen terminal de 2h (écrit)*

**Scènes du monde**

Cette UE s'intéresse aux formes théâtrales et performatives essentiellement extra-européennes. Le cours aborde à la fois les spectacles populaires et contemporains, et fait le lien avec les créations occidentales étudiées au S3 (cf UE Esthétique et analyse de spectacle).

Il s'agit aussi de proposer aux étudiants les clés de compréhension et d'analyse du théâtre d'un point de vue anthropologique – esthétique, social et politique.

**Bibliographie indicative :**

FERTAT Omar, MAKACH Zohra (coord.), 2019, « Les dramaturgies arabes et l'Occident », *Horizons/Théâtre* n°12.

QUILLET Françoise (dir.), *La scène mondiale aujourd'hui – Des formes en mouvement*, éd. L'Harmattan Univers théâtral, février 2015.

Revue *L'Ethnographie :*

<https://revues.mshparisnord.fr/ethnographie>

*Théâtre/Public* n°198, « Scènes françaises, scènes japonaises : allers-retours » (dir. S. Fujii et C. Triau), décembre 2010.

*Théâtre/Public* n°210, « Scènes chinoises contemporaines » (dir. Christian Biet et Wang Jing).

*Théâtre/Public* n°233, « Scènes politiques du Maghreb au Moyen-Orient » (dir. Pauline Donizeau, Najla Nakhlé-Cerruti, Yassaman Khajehi).

ZITER Edward, 2015, *Political performance in Syria from the Six-Day war to the Syrian uprising*, Londres, Palgrave.

**Evaluation :**

*Contrôle continu (écrit et/ou dossier)*

Régime spécial : *écrit / dossier*

2<sup>nd</sup>e chance : *écrit / dossier*

**Analyse d'œuvres 4**

N/A

**Evaluation :**

*Examen terminal de 2h (écrit) et contrôle continu (écrit et oral)*

Régime spécial : *Examen terminal de 2h (écrit)*

2<sup>nd</sup>e chance : *Examen terminal de 2h (écrit)*

**Ethnoscénologie**

Le cours d'ethnoscénologie a pour objectif de former l'étudiant à l'appréhension de différentes pratiques performatives spectaculaires à travers le monde. Par le développement d'une méthode d'analyse empruntée à l'ethnomusicologie, l'étudiant développera ses capacités d'analyse critique de manifestations spectaculaires éclectiques. Par le contact avec des textes théoriques de référence, l'étudiant affinera ses capacités à se représenter les évolutions *in situ* et *in vivo* d'expressions musicales singulières. Il se familiarisera à la richesse exploratoire qu'offre l'ethnoscénologie et aux ouvertures méthodologiques inhérentes à une science pluridisciplinaire.

**Bibliographie indicative :**

AROM Simha, *Précis d'ethnomusicologie*, Paris, CNRS éditions, 2007, 173 p.

CHARLES-DOMINIQUE Luc, DEFRANCE Yves, L'Ethnomusicologie de la France : de « l'ancienne civilisation paysanne » à la globalisation, Actes du colloque de Nice, nov. 2006, Paris, L'Harmattan, 2009, 496 p.

LAURENT Donatien, « L'oral comme objet de recherche en ethnologie », Dans : Bulletin de l'AFAS, Les phonothèques entre recherche et culture, L'oral et la recherche en sciences humaines et sociales, n° 28-29, 1992, p. 1-8.

LAURENT Donatien, NASSIET Michel « Potred Plouiaou(1490) et la question des chants de révolte en langue bretonne », Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, 123-2 | 2016, pp. 27-54.

MARTIN-CHEVALIER Louisa, « Célébrer la révolution d'Octobre en musique : une fête politique ? », ILCEA [], 36 | 2019.

MARTINEZ Rosalia, 2009, Musiques, mouvements, couleurs dans la performance musicale andine : Exemples boliviens, Dans : Terrain. Revue d'Ethnologie de l'Europe, 53, 2009, pp. 84-97.

PRADIER Jean-Marie, « Ethnoscénologie manifeste », Dans : Théâtre/Public, mai-juin 1995, n° 123, pp. 46-48.

**Evaluation :**

*Examen terminal de 2h (écrit) et contrôle continu (écrit et oral)*

Régime spécial : *Examen terminal de 2h (écrit)*  
2<sup>nd</sup>e chance : *Examen terminal de 2h (écrit)*

**ePortfolio et recherche de stage**

Le ePortfolio est un dispositif technique devant permettre à l'étudiant d'analyser et de mettre en valeur les compétences acquises à travers sa formation, ses expériences professionnelles et associatives. Il s'agira pour l'étudiant d'identifier ses compétences afin de pouvoir réaliser son portfolio numérique.

Le reste du travail de cette UE consistera en une réflexion préliminaire sur le projet professionnel et, à partir de là, en un travail de recherche de stage, dans la perspective du stage de fin de 2<sup>e</sup> année.

**Evaluation :**

*Contrôle continu (2 épreuves : production numérique)*

Régime spécial : *2 épreuves (production numérique)*

2<sup>nd</sup>e chance : *1 épreuve (production numérique)*

**Lansad**

Voir notice semestre 3.

**Pratique artistique (SUC)**

Voir notice semestre 3.

**Ouvertures disciplinaires**

Chaque étudiant suit une discipline en ouverture disciplinaire :

- **Philosophie** : au choix Philosophie morale et politique 3 OU Histoire de la philosophie moderne 3
- **Sociologie** : au choix Sociologie urbaine OU Sociologie rurale
- **Histoire de l'art** : Histoire de l'art moderne

**Evaluation :**

**Philosophie**

Philosophie morale et politique 3 : écrit (2h)

Histoire de la philosophie moderne 3 : écrit (2h)

**Sociologie :**

Sociologie urbaine : Contrôle continu

Sociologie rurale : Ecrit (2h)

**Histoire de l'art :**

Histoire de l'art moderne : contrôle continu

Les étudiants désireux de passer les concours de l'enseignement en 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré ou les concours de la fonction publique territoriale pourront choisir en N2 et N3 respectivement le **parcours pluridisciplinaire « Lettres Sciences »** ou **« Lettres Administration »**. Ils seront alors dispensés du cours d'Ethnoscénologie au 2<sup>e</sup> semestre.

**Parcours pluridisciplinaire « Lettres Sciences » :**

**Langue française**

**Evaluation :** 1 écrit (2h)

**Mathématiques**

**Evaluation :** 1 écrit (1h)

**Parcours pluridisciplinaire « Lettres Administration » :**

**Histoire politique**

**Evaluation :** 1 écrit (2h)

**Géopolitique**

**Evaluation :** 1 écrit (2h)

## DETAIL DES MINEURES - S4

OUVERTURE DISCIPLINAIRE HISTOIRE DE L'ART		
	MATIERES	
UE 43	Histoire de l'art moderne	MINEURE
OUVERTURE DISCIPLINAIRE PHILOSOPHIE		
	MATIERES	
UE 40	Philosophie morale et politique 3	MINEURE
	OU	
UE 42	Histoire de la philosophie moderne 3	
OUVERTURE DISCIPLINAIRE SOCIOLOGIE		
	MATIERES	
UE 1	CM Sociologie Urbaine	MINEURE
	OU	
UE 2	CM Sociologie Rurale	
PLURI. LETTRES/ADMINISTR.		
	MATIERES	
UE 1	Géopolitique	PARCOURS
	OU	
UE 2	Histoire politique	
PLURI. LETTRES SCIENCES		
	MATIERES	
UE 1	Langue française	PARCOURS
	OU	
UE 2	Mathématiques	

**UE Projet Professionnel Personnel (PPP) :**  
**liste des enseignements de l'UFR LCSH + SUC**

<b>Mentions de diplômes Parcours concernés par l'offre</b>	<b>INTITULE D'ENSEIGNEMENT</b>
Lettres	Études pratiques théâtrales
Géographie et Aménagement	Les métiers de la géographie
Histoire	Atelier d'initiation aux concepts, méthodes et outils de la recherche en sciences sociales
Histoire de l'art et archéologie	Métiers de la recherche : insertion professionnelle en Histoire de l'art
	Métiers de la recherche : insertion professionnelle en Archéologie
Sciences du langage	Tutorat de soutien linguistique
Lettres Sciences du langage	Occitan : orientation « édition »
Offre tous parcours : Service Formation Continue et Insertion Professionnelle	Passeport Pour l'Emploi
SUC	<i>Voir site du SUC / ateliers ouverts en PPP</i>

**Nota Bene :** Les étudiants qui le souhaitent ont également la possibilité de choisir au 2<sup>e</sup> semestre un cours intitulé « **Option diplômante – Danse** » proposé par l'UFR STAPS. Ils seront alors dispensés de l'UE PPP. (Information à confirmer à la rentrée, veuillez-vous adresser au responsable d'année)

**Liste des UE des Projets Professionnels Personnels (PPP) Service Université  
Culture**

Bandes dessinées
Beatmaking et production musicale urbaine
Carnet au Centre
Carnet de voyage - Illustration
Chorale universitaire
Cinéma Projection vidéo sur musique live (V-jing)
Cinéma sans caméra
Ciné-Tractez !
Ciné-Web
Création de podcast, de l'écriture à la réalisation
Création littéraire contemporaine
Création plastique 2D Peinture, collage et dispositifs plastiques
Danse (4 ateliers au choix)
Design textile – Du dessin au costume
Dessin et techniques graphiques
Dessin, gravure et impression
Documentaire – Explorer le réel
Ensemble vocal
Essai documentaire
Etudes pratiques théâtrales
Hop'Art
Jazz et musiques actuelles : jeu en groupe
Lectures urbaines
Objets et livres d'artiste
Orchestre universitaire
Photographie argentique et numérique
Radio class'zik
Sculpture, volume et espace
Slam poésie, Spoken Word
Théâtre (3 ateliers au choix)
Théâtre en espagnol
Théâtre - musique et interculturalité
Voix à part entière – Laboratoire d'improvisation vocale

**UE réservée aux étudiants ayant obtenu le statut « Étudiant artiste » :**

Pratique Étudiant artiste

## Règlement des examens

### Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Admission des candidats en retard, s'ils arrivent moins d'une heure après l'ouverture des enveloppes (ils seront prévenus qu'ils devront rendre leur copie en même temps que les autres étudiants).

### Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

L'assiduité aux enseignements n'est pas contrôlée.

### Absence lors d'une épreuve de contrôle continu :

La composante distingue les absences justifiées des absences injustifiées.

AUCUNE absence non justifiée n'est tolérée au sein des formations de l'UFR LCSH. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant.e est considéré.e comme défaillant.e.

Une absence justifiée est tolérée au sein des formations de l'UFR LCSH. En cas d'absence justifiée, la note sera neutralisée ou une épreuve de substitution sera proposée.

La seconde absence justifiée fera l'objet d'un examen de l'équipe pédagogique et en fonction des motifs invoquées, et des justificatifs présentés, elle pourra être déclarée recevable (épreuve de substitution ou neutralisation de la note) ou irrecevable (défaillance).

### Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en 1ère session

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en 1ère session malgré les modalités de compensation, l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2ème session les EC qu'il a validé

## Modalités des notes et résultats des examens

### ATTENTION:

**Si vous êtes absent à un examen, vous êtes considéré comme "défaillant". NB : Tout étudiant qui omet de rendre un exercice entrant dans la validation de l'UE s'expose à être considéré comme « défaillant » à l'UE concernée. Sur votre relevé de notes du semestre, vous serez noté "DEF" pour l'UE mais également au semestre.**

**De fait, une absence vous empêche de valider votre année.**

**Votre unique solution est de vous rendre au rattrapage en fin d'année. Dans le cas où vous ne vous rendriez pas au rattrapage, la note de 0 vous serait attribuée automatiquement à l'UE concernée.**

### LA SEMESTRIALISATION :

Pour chaque semestre, les aptitudes et l'acquisition des connaissances dans chaque UE sont appréciées soit par un contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par ces deux

modes de contrôles combinés. Les modalités du contrôle sont définies pour chaque licence et portées à la connaissance des étudiants en début d'année sur le site internet de l'UFR LCSH : <http://www.uca.fr> après validation du CEVU et vote du CA, ainsi que dans les livrets de l'étudiant de chaque département.

Chaque semestre donne lieu à deux sessions d'examens qui sont organisées ainsi :

- 1<sup>ère</sup> session à l'issue du 1<sup>er</sup> semestre avec délibération du jury
- 1<sup>ère</sup> session à l'issue du 2<sup>ème</sup> semestre avec délibération du jury
- 2<sup>ème</sup> session pour les 2 semestres à la fin du deuxième, avant la fin de l'année universitaire, avec délibérations du jury (session dite « de rattrapage »).

Les examens terminaux sont organisés par le service de la scolarité ou du département.

#### FONCTIONNEMENT DES RESULTATS D'EXAMENS :

1ère session :

- Délibération du jury sur les notes du S1, compensation, résultats du semestre
- Délibération du jury sur les notes du S2, compensation, résultats du semestre
- Compensation annuelle S1 + S2.

2ème session :

- Délibération du jury sur les notes de la 2<sup>ème</sup> session du S1 et du S2 (S1' + S2')
- PV du S1, PV du S2, PV annuel.

Des points de jury peuvent être attribués aux UE, aux semestres et/ou à l'année.

L'étudiant qui a acquis la 1<sup>e</sup> année ou le diplôme à la 1<sup>e</sup> session n'est pas autorisé à se présenter à la 2<sup>e</sup> session.

Les "retours en arrière", c'est-à-dire recommencer un parcours après avoir validé un autre parcours dans le même diplôme, ne sont pas acceptés.

Une U.E. n'ayant pas obtenu la moyenne (pas d'attribution de crédits) figurant dans un semestre ou une année validée par compensation ne peut être repassée (sauf si elle fait partie d'un autre diplôme non validé auquel s'est inscrit l'étudiant).

La note d'une U.E. non validée peut être conservée d'une session à l'autre. Si l'étudiant se présente à l'U.E. en 2<sup>e</sup> session, toutes les matières de cette U.E. **ayant une note inférieure à la moyenne** doivent être repassées. Seule la meilleure des deux notes de l'U.E. (session 1 ou 2) sera alors prise en compte.

#### REGLE DE REPORT DES NOTES DES UE (UNITES D'ENSEIGNEMENT) DE LA 1<sup>E</sup> A LA 2<sup>E</sup> SESSION

Les notes des U.E. obtenues à la 1<sup>e</sup> session sont reportées automatiquement en 2<sup>e</sup> session.

Les notes des U.E. non acquises se reportent dans la mesure où aucune épreuve de cette U.E. n'est repassée en 2<sup>e</sup> session.

#### LA CAPITALISATION

Les U.E. sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu

la moyenne. Les matières constituant les U.E. ne donnent pas lieu à attribution de crédits.

#### En cas de non validation d'un semestre :

Une U.E. dont la moyenne est  $\geq 10/20$  est capitalisable. Elle est acquise définitivement.

**On ne peut pas la repasser, même en deuxième session dans le but d'améliorer la note.**

#### En cas de validation d'un semestre :

Les U.E. constituant ce semestre n'ayant pas obtenu la moyenne ne se voient pas attribuer 5 crédits et ne peuvent être capitalisées pour un autre parcours.

Un diplôme, une année, un semestre obtenus par capitalisation (ou par compensation) ne peuvent être repassés. Il n'est pas possible de repasser une U.E, même en 2<sup>e</sup> session dans le but d'améliorer la note.

#### LA COMPENSATION

La compensation à chaque session porte sur la totalité des U.E. du semestre.

Tout semestre ayant obtenu la moyenne par compensation est validé et les 30 crédits correspondants sont acquis.

Une compensation annuelle est réalisée :

- après la première session des 2 semestres de l'année universitaire
- après la deuxième session des 2 semestres de l'année universitaire

En cas de résultat positif, les 2 semestres sont validés et les 60 crédits sont acquis.

**Les années ne se compensent pas entre elles.**

#### COMMUNICATION DES RESULTATS ET CONTENTIEUX

Les procès-verbaux de délibérations de jury sont affichés à l'issue des délibérations version papier dans les locaux de l'UFR LCSH, et sous l'Environnement Numérique de Travail.

L'affichage des notes et résultats que vous visualisez sur votre ENT n'est donné qu'à titre indicatif. Seul l'affichage des procès-verbaux des jurys (qui a lieu dans le Hall du site de Gergovia) est considéré comme officiel.

Par décision du Conseil des Etudes de l'UFR LCSH en date du 30 juin 2011, cet affichage ne fait pas mention des notes obtenues dans le détail mais des décisions d'acquisition ou non des UE, semestres, et années.



#### RELEVÉ DE NOTES ET ATTESTATION DE RÉUSSITE

Un relevé de notes est envoyé ensuite à l'adresse fixe notée sur le dossier d'inscription. L'attestation de réussite à un diplôme est uniquement établie et délivrée par le service de la scolarité de l'UFR Lettres, Culture et Sciences Humaines. Une annexe descriptive "supplément au diplôme" fournit les explications requises concernant le cursus suivi.

***Pour toutes questions complémentaires, se reporter au règlement intégral fourni au moment de l'inscription***

## Informations pratiques

### Calendrier universitaire

#### Réunion de Rentrée

6 septembre 2023

#### Début des cours semestrialisés :

11 septembre 2023

#### VACANCES DE TOUSSAINT :

du 28 octobre au lundi matin 6 novembre 2023

#### SEMAINE PEDAGOGIQUE :

du 11 au 15 décembre 2023

#### VACANCES DE NOËL :

du 23 décembre 2023 au 8 janvier 2024

#### EXAMEN DU PREMIER SEMESTRE :

du 8 au 19 janvier 2024

#### Début des cours du semestre 2

Lundi 22 janvier 2024

#### DELIBERATIONS :

Entre le lundi 12 février et le vendredi 16 février 2024

#### VACANCES D'HIVER :

du 24 février au 4 mars 2024

#### VACANCES DE PRINTEMPS :

du 13 au 29 avril 2024

#### EXAMENS DU SECOND SEMESTRE :

Du 6 mai au 24 mai 2024

#### DELIBERATIONS :

Entre le Jeudi 10 juin et le vendredi 14 juin 2024

#### EXAMENS 1<sup>ER</sup> ET 2<sup>ÈME</sup> SEMESTRES (2<sup>ÈME</sup> session) :

Entre le lundi 24 juin au vendredi 5 juillet 2024

#### DELIBERATIONS :

Entre le lundi 8 juillet et le vendredi 12 juillet 2024

#### FIN DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES :

Jeudi 17 juillet 2024

### Secrétariat des Métiers de la culture

Le secrétariat est ouvert : les **lundis, mardis, mercredis et jeudis matins et après-midis, et les vendredis matins en télétravail**. Les étudiants sont encouragés à se rapprocher du secrétariat du département dès la rentrée pour enregistrer les nouveaux horaires d'ouverture. Le secrétariat peut être ponctuellement fermé lorsque cela est nécessaire (réunion, rendez-vous, absence). Une boîte aux lettres est à votre disposition dans les locaux du département (**N°112**). Vous pouvez y déposer toutes vos demandes par écrit (ex : document à faire signer, demande d'attestation, demande de matériel etc.), elles seront traitées dans les meilleurs délais. Ne pas oublier de préciser votre nom et votre formation.

#### Responsable d'année L2 Arts du spectacle

Benjamin Lassauzet

[Benjamin.LASSAUZET@uca.fr](mailto:Benjamin.LASSAUZET@uca.fr)

Bureau 302, sur rendez-vous

Le responsable d'année suit les étudiants, les aide à faire des choix (orientation, options, recours au tutorat...) et doit être informé le plus tôt possible de leurs difficultés (personnelles, de santé, universitaires, demande de régime spécial ou de dispense ponctuelle d'assiduité, tiers temps, tentation de décrocher, absentéisme récurrent...)

#### Enseignants

Les enseignants permanents ont leur bureau situé au département et sont disponibles selon leurs horaires de permanence ou sur rendez-vous. Ils possèdent chacun une boîte aux lettres située dans les locaux de l'UFR LCSH (RDC à droite) ainsi qu'une adresse email (consulter le site Internet de l'université).

### Communication interne

#### Les panneaux d'affichage :

Toutes les informations sont communiquées sur les panneaux d'affichage situés dans les couloirs du département au 2<sup>ème</sup> étage, devant le bureau 207. Vous devez les **consulter régulièrement** pour vous tenir informé des inscriptions aux exposés, des changements d'emploi du temps, de salles, des dates d'examens, des offres de stage, etc...

N'oubliez pas de consulter le **site web du département et votre ENT**.

Vous y trouverez des informations sur le déroulement de votre formation, des conseils pour les échanges universitaires, les stages, des témoignages d'étudiants sur leurs expériences en entreprise ou à l'étranger et tout ce qui concerne la vie du département.

Site web :

[https://www.uca.fr/formation/nos-  
formations/catalogue-des-formations/licence-  
arts-du-spectacle](https://www.uca.fr/formation/nos-formations/catalogue-des-formations/licence-arts-du-spectacle)

### Bibliothèque

Les étudiants du département des métiers de la culture inscrits dans le parcours Arts du spectacle peuvent emprunter des ouvrages ou périodiques à la Bibliothèque Universitaire 1<sup>er</sup> cycle de l'UFR LCSH (site Gergovia) et à la Bibliothèque Universitaire 2<sup>ème</sup> cycle (Lettres et Sciences humaines - Boulevard Lafayette).

Enfin, vous disposez, au second étage de l'UFR LCSH (site de Gergovia), d'une bibliothèque de département, moderne, lumineuse et fonctionnelle dont le fonds s'enrichira au fur et à mesure des années. Cette bibliothèque est complémentaire des deux autres précédemment citées et vous y trouverez de nombreux ouvrages, du plus général au plus spécialisé.

Le catalogue des bibliothèques est consultable en ligne (BCU) :

<http://bibliotheque.clermont-universite.fr/>

N'hésitez pas à consulter les Informations pratiques pour connaître les horaires d'ouverture, les conditions de prêt, les services proposés par chaque bibliothèque. Les bibliothèques des différents départements sont également accessibles à tous les étudiants. Les étudiants de l'UFR LCSH sont

invités à fréquenter la BCU Lafayette (salle de lecture 4e étage) qui leur est réservée.

*La Bibliothèque Lafayette est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 19h00.*

### Matériel pédagogique et assistance

Pour vos exposés et vos projets collectifs, du **matériel peut vous être prêté** :

- vidéoprojecteur
- ordinateur PC portable
- lecteur DVD/vidéo
- caméra HD à discrétion du responsable d'année

Pour cela vous devez avertir le responsable d'année, faire la réservation auprès du service TICE audiovisuel (330) selon la procédure *Ad Hoc*. Une charte d'utilisation du matériel et un cahier d'enlèvement du matériel devront être signés par les étudiants.

En cas de problèmes informatiques ou concernant l'utilisation du matériel pédagogique, vous devez vous adresser au secrétariat du département.

### Site et annuaire de l'Université Clermont Auvergne

Sur le site de l'université, vous trouverez des informations sur les formations de l'UCA, les services de l'UCA, les relations internationales, etc...

<http://www.uca.fr/>

Dans l'annuaire, vous pouvez trouver le numéro de téléphone et l'adresse email d'un enseignant ou d'un service de l'Université Clermont Auvergne

### Le stage professionnel

Pour valider la licence, l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

**Durée** : au cours de sa formation l'étudiant doit obligatoirement effectuer un stage d'une durée minimale d'un mois à temps plein (soit 140h).

**Lieu** : Les stages peuvent se dérouler en France ou à l'étranger (sous conditions de sécurité).

**Convention/tuteur** : pour chaque stage une convention sera établie entre l'étudiant, l'entreprise et l'université. L'étudiant se verra

attribuer un tuteur enseignant chargé de suivre son stage et de le conseiller lors de la rédaction de son rapport.

### Aides financières

Vous trouverez sur le site Internet du département toutes les informations sur les différentes aides financières qui vous sont offertes suivant votre projet. Les responsables de chacun des parcours sont à votre disposition pour vous renseigner et vous mettre en relation avec les services dédiés au sein de l'établissement.

### Vie culturelle

De multiples possibilités de fréquentation de saisons culturelles et de pratiques artistiques en ateliers et stages, sont offertes aux étudiants. La pratique artistique dans un atelier est obligatoire en L2 et L3 pour le parcours Arts du Spectacle et fortement recommandée dès la L1. Ces diverses propositions sont proposées par le **Service Université Culture** et ses partenaires.

Le Service Université Culture, c'est...

- un espace de pratiques artistiques avec ses ateliers et stages
- un lieu de réflexions croisées sur l'art et la culture
- des rencontres avec des professionnels de la culture
- un lieu de conseils pour les projets professionnels et/ou artistiques
- une structure d'accueil de stagiaires
- un espace d'information sur les spectacles de la région et un lien avec les structures culturelles extérieures

<http://culture.clermont-universite.fr/>

## Règlement général

### Absences : Les cours

**L'assiduité aux cours est de règle dans nos filières.**

La présence aux cours (CM comme TD), interventions de professionnels, conférences, sorties terrain, est **obligatoire**. Nous vous rappelons qu'une semaine de cours commence le lundi matin et se termine le samedi midi.

Toute absence devra être justifiée par un certificat médical (ou autre justificatif) présenté dans un délai de huit jours au secrétariat des Arts du spectacle auprès de Bénédicte Coppin (207) et de l'enseignant.

Les absences non justifiées seront sanctionnées lors des délibérations d'examens en fin de semestre.

### Absences : Les examens

Toute absence à un examen (épreuve terminale ou contrôle continu) quel que soit le motif, sera sanctionnée par un zéro. En cas d'absence à un examen, pour cas de force majeure, l'étudiant doit fournir au secrétariat des Arts du spectacle un certificat médical ou tout autre justificatif dans les huit jours suivant l'absence. Passé ce délai, l'absence non justifiée sera sanctionnée par un zéro.

La même règle s'applique aux travaux donnant lieu à l'attribution d'une note prise en compte dans les évaluations (rendu des rapports de stage, mémoires, TD, etc...).

### Résultats, diplôme, relevé de notes

Les résultats des examens terminaux sont affichés sur l'ENT à l'issue des délibérations.

Les relevés de notes sont délivrés à l'issue de la dernière délibération, en juillet. Aucun relevé de notes ne peut être délivré auparavant. Une fois le diplôme validé, l'étudiant reçoit une attestation de réussite et un relevé de notes global. Les diplômes sont délivrés par le service de la scolarité de l'UFR LCSH au cours de l'année qui suit son obtention.

### Plagiat

**Le plagiat, c'est :**

- s'approprier le travail créatif de quelqu'un d'autre et le présente comme sien.
- s'accaparer des extraits de texte, des images, des données, etc. provenant de sources externes et les intégrer à son propre travail sans en mentionner la provenance.
- résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en mentionner la source.

**Le plagiat est considéré comme une grave atteinte au droit d'auteur.** Pour éviter le plagiat, il faut citer vos sources :

- lorsque vous citez vos sources, vous démontrez votre capacité à avoir recherché des informations sur le sujet.
- vous permettez au lecteur de se référer facilement aux sources utilisées

**La citation est le fait de reconnaître la propriété intellectuelle d'un passage de votre texte**

Afin de détecter toute fraude, l'université s'est dotée d'un logiciel pour déterminer la présence de plagiat dans les différents travaux remis par l'étudiant. Si la fraude est établie, des sanctions disciplinaires seront engagées.

[Extraits, Compilatio.net]